

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 MARS 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CAS AUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIAN TA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Hervé LUCBÉREILH à Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX à Denise MICHAUT
Pierre SERENA à Maylis DEL PIAN TA
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL
Valérie SARTOLOU à Henriette BONNET

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Rosine CARDON, Didier CASTÈRES, Christophe GUÉRY

REQU

le 17 MARS 2016

RAPPORT N° 160310-16-FIN-

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST-MARIE

BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. SOUMET expose :

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Restauration Scolaire du Piémont Oloronais est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat</u>
Section Investissement	81 416.31	54 651.93	-26 764.38
Section Fonctionnement	555 515.64	541 019.86	-14 495.78
<u>TOTAL</u>	636 931.95	595 671.79	-41 260.16

Le résultat de clôture, c'est-à-dire après intégration des résultats antérieurs est le suivant :

	<u>Résultat</u> <u>2014</u>	<u>Exercice</u> <u>2015</u>	<u>Résultat</u> <u>Clôture</u>
Section Investissement	46 905.68	-26 764.38	20 141.30
Section Fonctionnement	22 637.98	- 14 495.78	8 142.20

Pour information, le résultat de clôture de l'année précédente (46 905.68 €) avait été ventilé comme suit : Achat du véhicule 32 507.64 € (001 excédent reporté) ; le solde (14 398.04 €) est intégré dans le résultat de clôture de cette année qui sera reporté au BP 2016.

Oui cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité. M. le Président ne participant pas au vote.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 de la Restauration Scolaire qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 mars 2016

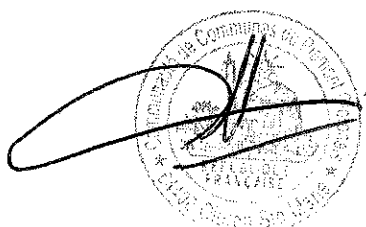
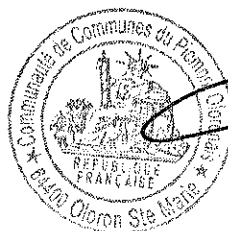
Suivent les signatures

REQU

le 17 MARS 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Affiché le 17.03.16

Le Président

Daniel LACRAMPE